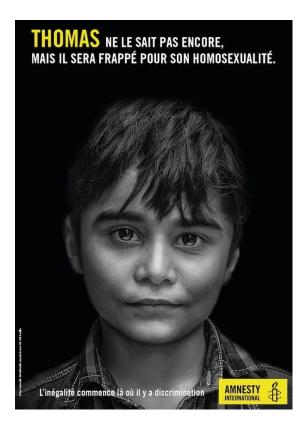
# STOP AUX DISCRIMINATIONS ENVERS LES PERSONNES LGBTI !



#### **CONTEXTE**

LGBTI est le sigle utilisé pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, et intersexes. Il permet de désigner une orientation sexuelle, mais aussi une identité de genre.

### Deux termes à ne pas confondre

L'orientation sexuelle est la faculté de chacun à ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle et à avoir des relations intimes et sexuelles avec des personnes d'un genre différent, du même genre, ou de plusieurs genres.

L'identité de genre est une notion très personnelle et subjective qui renvoie à la façon dont on perçoit son genre, c'est-à-dire si une personne se sent femme, homme, ou autre. L'identité de genre est indépendante du sexe biologique et de l'orientation sexuelle (je peux être né « homme », mais me

sentir femme. Je peux être « masculin » et aimer les hommes).

Aujourd'hui, l'acronyme LGBTI est souvent complété par d'autres lettres (« Q » pour queer par exemple) ou par un « + » pour inclure d'autres variantes d'identités de genre, de caractéristiques sexuelles, ou d'orientations sexuelles, comme l'asexualité ou la pansexualité. Pour faciliter la lecture de cette fiche, le sigle LGBTI est utilisé, mais il est bien sûr possible, lors des actions menées dans ton école, d'utiliser un sigle plus long ou d'y ajouter le « + ».

Dans la majorité des pays du monde, être homosexuel n'est plus un crime, et dans une trentaine d'entre eux, dont la Belgique<sup>1</sup>, le mariage entre personnes de même sexe est légal.

La Belgique fait d'ailleurs partie des pays les plus avancés en matière de reconnaissance des droits des personnes LGBTI en Europe<sup>2</sup>. Cependant, malgré une législation protectrice des droits des personnes LGBTI, des personnes LGBTI, notamment des jeunes LGBTI, continuent de faire l'objet d'actes discriminatoires et de harcèlement en Belgique.

De manière générale dans le monde, les personnes LGBTI sont davantage et mieux représentées dans l'espace public, les médias, les films et les séries. La parole des personnes LGBTI se libère. Peu à peu les sociétés changent et les mentalités évoluent, mais pas encore assez vite.

Des normes belges, européennes et internationales interdisent les discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, mais les différences de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En **2003**, la **Belgique** est devenue le **2e pays au monde** (après les Pays-Bas) à **légaliser le mariage entre personnes de même sexe.** 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Selon le classement « Rainbow Europe » 2020 de l'organisation IGLA Europe (la Belgique arrive, dans ce classement, deuxième après Malte).

traitement à l'égard des personnes LGBTI perdurent dans de nombreux domaines.

- 70 pays continuent à criminaliser les relations homosexuelles, et ces relations sont passibles de la peine de mort dans 12 d'entre eux, dont l'Arabie saoudite, l'Iran, le Soudan et le Yémen.
- Des discriminations sont souvent vécues par les personnes LGBTI dans le cadre de l'emploi (recherche ou exercice d'un emploi)<sup>3</sup>.
- Le droit à la santé est un droit fondamental, cependant, les personnes LGBTI subissent parfois des commentaires ou pratiques déplacés lorsqu'elles consultent un médecin.
- Concernant l'accès à l'éducation, certaines personnes LGBTI se voient refuser l'accès à l'école, ou en sont exclues. Elles sont souvent victimes de violences et harcèlement scolaire<sup>4</sup>.
- Les droits à la liberté d'expression, d'association et de rassemblements des personnes LGBTI sont parfois réduits ou bafoués. Les « marches des fiertés » sont interdites dans certains pays<sup>5</sup> et la création d'organisations non gouvernementales défendant les droits des personnes LGBTI est parfois limitée.
- Au sein même de la famille ou de la communauté, les discriminations à l'égard des personnes LGBTI sont présentes et se manifestent par l'exclusion, le déshéritage, l'interdiction de se rendre à l'école, l'internement dans un établissement psychiatrique, ou encore un mariage forcé.
- Dans le domaine des services, les personnes LGBTI ont parfois plus de difficultés à trouver un logement ou peuvent rencontrer des désagréments à

- des occasions banales (au café, au restaurant ou encore à la banque).
- De nombreux pays interdisent le mariage homosexuel, et certains ne permettent aucune forme d'union civile. Lorsqu'une personne change de sexe, son mariage est alors souvent dissous.
- La reconnaissance du changement de sexe sur les papiers officiels est très souvent compliquée, et parfois même impossible.
- L'adoption est également plus difficile pour les couples homosexuels que pour les couples hétérosexuels<sup>6</sup>.

Pour lutter contre ces discriminations, Amnesty International propose, aux écoles de Wallonie et de Bruxelles, de mener une action concrète de plaidoyer et de solidarité afin d'essayer d'obtenir des changements sur une situation spécifique, ainsi que des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités.

## ACTION CONCRÈTE À DESTINATION DES AUTORITÉS ET ACTION DE SOLIDARITÉ

Faire signer et compléter, par un maximum d'élèves, la carte-action en faveur de Melike Balkan et Özgür Gür, deux jeunes étudiants, poursuivis, et risquant jusqu'à trois ans de prison, pour avoir organisé un sit-in des fiertés dans leur université.

Les cartes-actions en leur faveur (composées de deux parties détachables), permettent à la fois de s'adresser aux autorités turques pour exiger l'abandon des charges qui pèsent contre eux, et contiennent également des informations pour leur adresser des messages et photos de soutien via les réseaux sociaux.

#### **ACTIONS DE SENSIBILISATION**

Coller plusieurs exemplaires de l'**affiche Amnesty correspondant à ce thème**, dans des endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, a révélé, en mai 2020, qu'il avait ouvert un nombre record de dossiers (133) concernant des discriminations de personnes LGBTI en Belgique en 2019. Pour la première fois, c'est au travail que le plus de cas ont été observés, devant les messages de haine dans les médias et les agressions en rue.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Selon les résultats d'une **enquête de l'association belge Çavaria**, menée auprès de jeunes homosexuels, lesbiennes et bisexuels flamands, **plus de 40 % des jeunes LGBTI ne se sentent pas en sécurité à l'école**.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Notamment en Russie, en Arabie saoudite, en Ouganda et, plus récemment, en Turquie.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> En Belgique, le **droit d'adopter** des enfants a été **reconnu aux couples de même sexe en 2006**.

Distribuer l'autocollant et le badge Amnesty correspondant à ce thème aux élèves intéressés en leur disant que les étiquettes que l'on colle sur des gens peuvent donner lieu à de graves discriminations ou en leur posant des questions sur le sujet. Par exemple : « sais-tu combien de pays criminalisent encore l'homosexualité ? » ou « penses-tu qu'en Belgique, les droits des personnes LGBTI sont bien respectés ? ».

Fabriquer ses propres affiches en inscrivant des extraits de témoignages tirés des différentes fiches témoignages sur le sujet disponibles sur www.amnesty.be/plateforme. Les accrocher dans différents endroits de l'école afin de sensibiliser les élèves aux discriminations et difficultés rencontrées au quotidien par les personnes LGBTI.

Fabriquer des cartes à piocher, à poser sur un stand, et à faire piocher aux élèves qui passent afin de les interpeller sur des situations de discrimination inacceptables. Créer plusieurs cartes sur lesquelles seront notées par exemple les mentions suivantes : « Tu es une personne homosexuelle au Yémen », ou « Tu es une personne intersexe dans l'Union européenne », etc. Et au recto de chaque carte, écrire une donnée statistique correspondant à la catégorie concernée, issue du document Chiffres clés sur les discriminations à l'égard des personnes LGBTI (accessible sur le site internet d'Amnesty en octobre). Par exemple: recto: « Tu es une personne homosexuelle au Yémen » / verso : « Tu risques la peine de mort si les autorités apprennent des relations aue tu homosexuelles ».

**Projeter,** en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, **la capsule vidéo Amnesty sur les discriminations envers les personnes LGBTI.** 

Organiser la projection d'un film (suivi d'un débat), par exemple, « Harvey Milk » qui retrace les huit dernières années de la vie d'Harvey Milk, premier homme politique américain ouvertement gay à être élu à des fonctions officielles en Californie. Son combat pour la tolérance et l'intégration des communautés homosexuelles lui coûta la vie. Son action a changé les mentalités, et son engagement a

changé l'histoire. D'autres suggestions de films sur le sujet sont à retrouver sur la fiche pédagogique À voir à lire sur les discriminations.

Mettre en évidence sur un stand d'action les coordonnées de différentes associations œuvrant pour les droits des LGBTI (par exemple, Genres pluriels ou Arc-en-ciel Wallonie), utiles pour toute personne qui a besoin d'informations ou de soutien.

## MATÉRIEL FOURNI PAR AMNESTY SUR DEMANDE POUR CE SUJET SPÉCIFIQUE

- Affiche Thomas ne le sait pas encore, mais il sera frappé pour son homosexualité
- Autocollant et badge « T'es pas un gay; trop qay; toi t'es cool »
- **Carte-action** en faveur de Melike Balkan et Özgür Gür

Une **capsule vidéo** d'Amnesty sur cette thématique peut également être diffusée dans l'école. Le lien de la vidéo est à retrouver sur : **www.amnesty.be/padaja2020** 

**Bon à savoir**: les affiches, badges, autocollants et vidéos proposés ont été créés par un groupe de jeunes étudiants en école d'art à Bruxelles.

Pour en savoir plus: fiches pédagogiques théoriques Focus sur les discriminations envers les personnes LGBTI et Focus sur la situation et les droits des personnes LGBTI ainsi que de nombreuses autres fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux (quiz, mots mêlés), des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet, à télécharger ou commander sur : www.amnesty.be/plateforme

Pour commander ce matériel spécifique ainsi que tout le matériel de PADAJA :

www.amnesty.be/padaja2020